

l'association soutient la **création, la reprise et la croissance d'entreprises** sur le Pays de Vitré et de la Roche aux Fées, depuis 1999 en accordant un prêt d'honneur ainsi qu'un suivi post-crédation, et pour certains, un parrainage par un chef d'entreprise expérimenté.

Une partie de
nos bénévoles



Les dons représentent une part importante de nos ressources de fonctionnement et rien ne serait possible sans cette forme de financement.

Réduction fiscale

L'ensemble des dons et cotisations à **Initiative Portes de Bretagne, association reconnue d'utilité publique**, ouvrent droit à une réduction fiscale car ils remplissent les conditions générales prévues *aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts* :

Particuliers : bénéficiez d'une **réduction d'impôt égale à 66 % du montant** de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Si vous êtes redevable de l'Impôt sur la Fortune Immobilière, vous bénéficiez d'une réduction de votre IFI égale à 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 €. Attention la fraction de don ayant donné lieu à réduction d'IFI, ne peut ouvrir droit, parallèlement, à réduction d'IR. Lorsque le don est éligible aux deux dispositifs, le donateur pourra choisir l'un ou l'autre ou bien décider de ventiler son don.

Entreprises : bénéficiez d'une **réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant** de votre don, plafonnée à 0,5% (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise ou à 20 000 € pour les entreprises réalisant jusqu'à 2 000 000 d'euros de chiffres d'affaires annuel. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

Le bulletin suivant est remplissable, et sert de justificatif pour votre comptabilité.

Merci de nous le transmettre complété lors de votre règlement.

Vous recevrez ultérieurement, le Cerfa "reçu de dons" à hauteur de votre contribution totale qui sert de justificatif pour l'administration fiscale.

CONTACTS

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Mail	<input type="text"/>		
Entreprise (si concerné)	<input type="text"/>	Adresse (entreprise ou particulier)	<input type="text"/>		
Sarl, Sas...	<input type="text"/>	SIREN	<input type="text"/>	Effectifs	<input type="text"/>

MA CONTRIBUTION

➤ DON « NOUS SOMMES TOUS ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL »

J'ai pris connaissance de la charte d'engagement réciproque et je souhaite apporter une contribution au fonctionnement d'Initiative Portes de Bretagne en réalisant un don à hauteur de :

<input type="checkbox"/>	Micro-entreprise :	Montant minimum suggéré	<input type="text" value="30 €"/>
		cela me coûte 10€ après déduction fiscale sur mon impôt sur le revenu	
<input type="checkbox"/>	Entreprise :	Montant minimum suggéré	<input type="text" value="100 €"/>
		cela me coûte 40€ après déduction fiscale	

au delà MONTANT :

MODE DE RÈGLEMENT

- Par Virement de préférence, merci de libeller « votre nom + Don 2025 »
IBAN FR76 1360 6000 3735 6161 9900 057 Code BIC : AGRIFRPP836
- par Chèque à l'ordre d'Initiative Portes de Bretagne
commentaire, date....

J'ai complété le mandat de prélèvement ci-joint pour renouvellement de mon soutien par prélèvement annuel le 15/09 des 4 prochaines années

A NOTER : Ce bulletin sert de pièce comptable en cas de règlement au titre d'entreprise : CONSERVER UNE COPIE

A RETOURNER

Par courrier : Initiative Portes de Bretagne, 9 place du Champ de Foire, 35500 VITRE
Par mail : contact@initiative-portesdebretagne.fr

Rejoignez-nous !



Avec le soutien de

